Stadt Biel
Ville de Bienne

- Pente de la rampe = **max. 6%**.
- Pente transversale de l'arrêt de bus = si possible **2 %** en direction du bord de l'arrêt.
- Les zones sans obstacles sont interdites aux éléments de mobilier, de supports d'information, de distributeurs automatiques et tout autre élément. En cas d'impossibilité de respect de la norme en raison de la configuration existante, se référer aux exigences Procap.
- La création d'une boîte aux lettres et / ou d'un journal gratuit doit être approuvée.
- L'emplacement de la poubelle et de ses fondations sont définis avec le bureau d'études ou l'inspection des routes.
- Les distributeurs de billets sont en option selon l'accord avec les compagnies de transport.

## Situation, 1:50

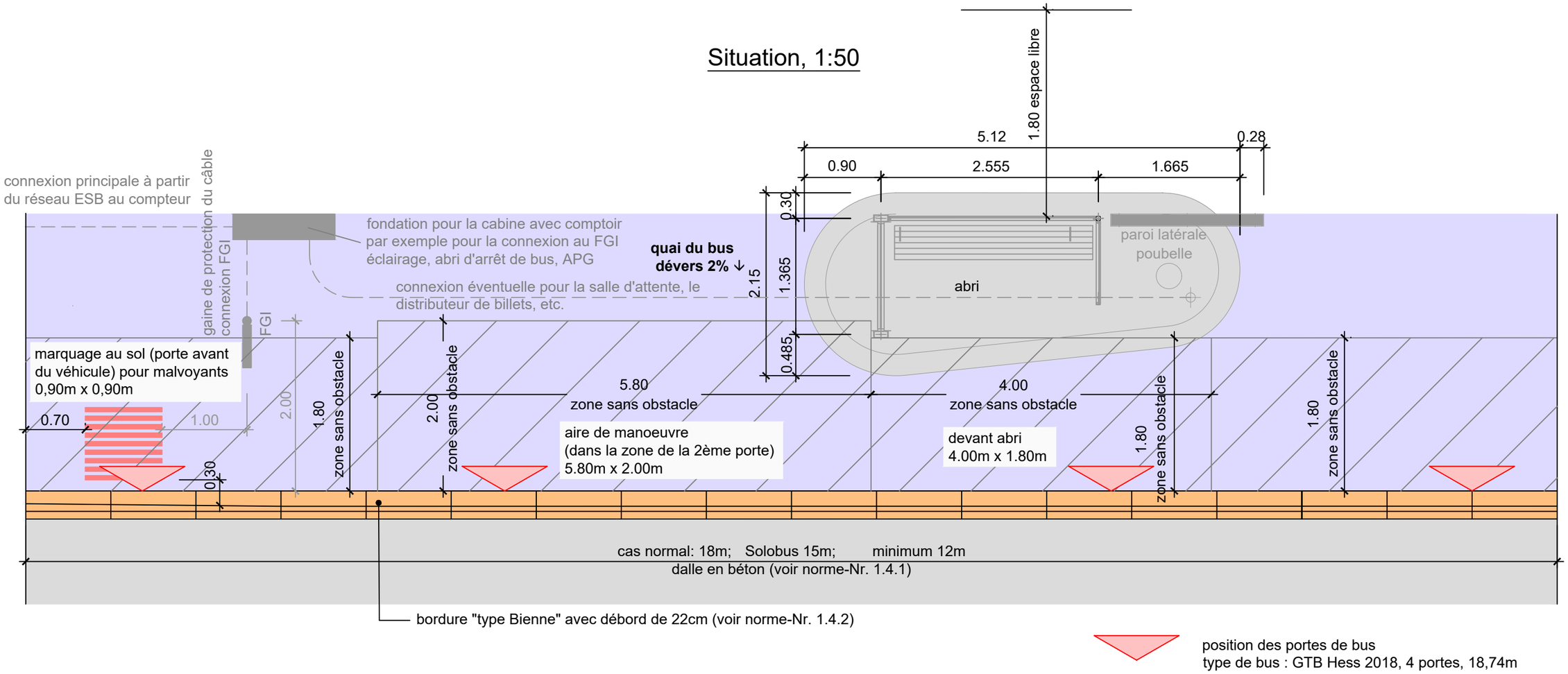



Direction de la construction, de l'énergie et de l'environnement
Département Infrastructure - Génie civil

Rue centrale 49 - 2501 Bienne
T : 032 326 16 51 - F : 032 326 16 94
tiefbau@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch


| | | |
|---|---|---|
| **1** | **Construction de routes** | |
| 1.4 | Arrêts de bus | échelle : 1:50 |
| 1.4.3 | Principe de situation, quai de bus | crée: déc. 2022 |